

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 29 juin 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Danielle MILON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Georges CRISTIANI - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-022-14032/23/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association Wimoov pour 2023 - Approbation d'une convention - MGDIS n° 2933 57308

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre des enjeux identifiés par son Agenda de la Mobilité la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives. Les questions d'accessibilité aux zones d'activités et de desserte en transports en commun, contribuent en grande partie à l'attractivité de ces zones d'emploi.

La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite favoriser les démarches visant à faciliter toutes les formes de mobilité permettant l'accès à l'emploi, par la mise en place d'un soutien financier. Ce soutien permet à la Métropole de compléter ses missions obligatoires de « conseil en mobilité » en favorisant les actions qui développent ou promeuvent les mobilités durables, ainsi que l'insertion et l'accès à l'emploi.

L'association Wimoov, créée en 1998 pour promouvoir et initier le développement de nouvelles pratiques de mobilité durable, est chargée depuis 2007, de la mise en œuvre d'une plateforme de mobilité qu'elle développe ces dernières années sur le territoire de la Métropole. La plateforme Wimoov est un dispositif d'accueil et d'accompagnement, qui propose une offre de mobilité adaptées aux besoins de tous les publics en situation de fragilité. De par son implantation locale et sa modularité, la plateforme de mobilité est un guichet unique pour l'ensemble des acteurs de l'insertion socioprofessionnelle et joue un véritable rôle d'interface entre les acteurs de la mobilité des territoires, dont elle vient compléter les dispositifs existants.

Elle est un acteur de proximité auprès des publics pour :

- La mobilité inclusive - accompagner les publics dans leur mobilité et son management pour favoriser l'accès et maintien en emploi ou formation ;
- La mobilité durable et responsable - accompagner les publics fragiles, au changement de pratiques de déplacements en vue d'une mobilité plus douce et respectueuse de l'environnement, en prenant en compte les enjeux sanitaires.

En 2022, L'association Wimoov a accompagné 949 personnes, issues de 62 communes de la Métropole Aix-Marseille-Provence. 37 % des personnes accompagnées sont en situation d'accès à l'emploi ou la formation ou de maintien dans l'emploi. Elle a mis en œuvre des permanences dans 15 lieux d'accueil, en coordination avec 70 structures prescriptrices partenaires.

L'évaluation auprès des publics bénéficiaires fait le constat d'une amélioration de la mobilité et de l'employabilité pour 75 % des personnes interrogées.

En 2023, L'association WIMO OV poursuivra l'extension de son intervention à l'ensemble du territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence et s'engagera à réaliser dans le cadre de cet outil, un programme d'actions autour des axes suivants :

- Des actions de sensibilisation et promotion de la mobilité durable ;
- Des actions « mobilité durable et découverte des territoires » en partenariat avec les acteurs de proximité ;
- Des animations de sensibilisation à la mobilité responsable.

Les objectifs fixés dans ce cadre visent :

- La mise en œuvre de 4 antennes ancrées au plus près des grands bassins du territoire (Aix, La Ciotat, Marseille, Salon-de-Provence) ;
- La pérennisation de 12 permanences d'accueil direct ;

- Un objectif quantitatif d'accompagnement de 1225 personnes ;
- Le déploiement de moyens humains et matériels ad hoc (4,7 ETP, en charge de l'accompagnement des publics et de la gestion, 1 animateur mobilité, en charge de la mise en œuvre d'ateliers & animations sur la mobilité durable et responsable, une équipe projet avec un directeur régional - un directrice adjointe administrative - une directrice adjointe en charge des activités et une assistante administrative ;
- Des moyens matériels, outils de sensibilisation, documentations ;
- Un Parc de véhicules : 8 voitures, 16 scooters, 6 vélos à assistance électrique et 18 trottinettes électriques.

En cohérence avec la politique de soutien aux associations chargées de la Mobilité, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite continuer à soutenir l'association WIMOOV en lui attribuant une subvention de 90 000 euros au titre de l'année 2023.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en faveur d'une amélioration de la mobilité de ses habitants.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement à Wimoov d'un montant de 90 000 euros au titre de l'année 2023.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'association Wimoov relative à l'octroi d'une subvention pour l'exercice 2023.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tous les documents afférents.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2023 au budget annexe transport de la Métropole Aix-Marseille-Provence : Sous politique A710 - Nature 6574.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS